

Le rôle de l'évaluation environnementale stratégique dans l'évaluation des Agendas 21 locaux

Jean-Philippe WAAUB et Émilie THUILLIER
GEIGER, Université du Québec à Montréal (Canada)

Résumé :

La conférence de Rio en 1992 a largement fait la promotion, au nom du développement durable et équitable, de la mise en place d'Agendas 21 locaux. Un Agenda 21 local consiste en un exercice de planification particulier dans le sens où celui-ci est fondé sur une analyse multidimensionnelle et un processus décisionnel participatif, reflétant la prise en compte du développement durable à l'échelle locale.

En pratique, il semble bien que rien ne soit fait pour évaluer les impacts stratégiques d'un tel processus de planification. Poursuivre des objectifs de durabilité ne signifie pour autant pas que les compromis entre les enjeux stratégiques soient évidents ou encore qu'un scénario unique émerge automatiquement. Quel type d'évaluation doit-on mettre en œuvre pour les Agendas 21 locaux? Nous discuterons des forces, faiblesses, opportunités et contraintes de trois modèles: le modèle classique de l'évaluation environnementale stratégique qui aborde uniquement les enjeux environnementaux pris au sens large, le modèle de l'évaluation stratégique incluant les enjeux environnementaux et les autres enjeux, et celui de l'évaluation de la durabilité.

La discussion mettra l'accent entre autres sur la cohérence avec les principes de développement durable, sur l'influence des fondements théoriques tels que le socioconstructivisme, la planification communicationnelle, la planification adaptative ou écosystémique, la gestion intégrée des ressources.